



Octobre 2024

# Infos municipales

Mairie – 1 Place de la Mairie  
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS  
Tél. : 02.51.46.84.93 – Fax 02.51.46.99.17  
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

## ➡ Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Septembre 2024

**PRESENTS** : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. COULON D. GRELAUD S. MAQUIGNON C. METAY C. SACHOT V. LOUINEAU A. TEXIER R. PICARD V. POIRON A.

**EXCUSES** : CHACUN B. (pouvoir à D. CHAIGNEAU) BOURASSEAU I. (pouvoir à Jean-Louis CORNIERE) PRAUD C.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laetitia MOREAU

### ✚ Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

### ✚ Décisions du Maire

#### Décisions prises par le Maire suite à la délégation donnée par le Conseil Municipal

| Décisions                                         | Entreprises                        | Montant        |
|---------------------------------------------------|------------------------------------|----------------|
| Balayage mécanique de la voirie sept. à déc. 2024 | BRANGEON – Mauges sur Loire        | 1 293,60 € TTC |
| Balayage mécanique de la voirie janv. à mai 2025  | BRANGEON – Mauges sur Loire        | 1 617,00 € TTC |
| Contrôle de réception des travaux assainissement  | SPI2C – Carquefou                  | 8 349,84 € TTC |
| Maintenance ordinateurs classe mobile             | E-collectivités – La Roche sur Yon | 308,26 € TTC   |
| Crochets cartables tables classe CM               | SMOOV Design – Les Herbiers        | 375,48 € TTC   |
| Remplacement extincteurs défectueux               | VPI – Bellevigny                   | 633,29 € TTC   |
| Porte placard sanitaires restaurant scolaire      | SAS Djimmy VAILLANT – Pouzauges    | 635,82 € TTC   |
| Meuble bibliothèque classe GS/CP                  | MANUTAN Collectivités – Chauray    | 581,36 € TTC   |
| Bac à albums bibliothèque                         | MANUTAN Collectivités – Chauray    | 459,59 € TTC   |

#### Droit de préemption Décisions prises par le Maire

| Désignation et adresse du bien vendu        | Décision du Maire |
|---------------------------------------------|-------------------|
| Maison d'habitation – 13, rue des Peupliers | Pas de préemption |

### ✚ Commerce

#### \* Proposition d'implantation d'une supérette API

La Commune est favorable à l'implantation d'une supérette API Ma supérette sur le parking du Stade. Le comité de pilotage d'API doit maintenant se prononcer sur l'installation de ce magasin à Saint Hilaire le Vouhis.

#### \* Candidature pour la reprise du bar

Un habitant de la commune a fait part de sa candidature pour la reprise du bar uniquement. Afin de lui permettre de poursuivre son projet, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette reprise.

### **\* Estimation de la valeur du commerce et du logement**

A la demande de la Commune, la Sté Adrast Immobilier a évalué le local du commerce et le logement. Compte-tenu de la candidature reçue pour la reprise du bar, il n'est pas donné suite à cette estimation pour le moment.

### **+ Renouvellement de la ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie de 60 000 € contractée depuis quelques années est renouvelée pour une durée d'un an auprès du Crédit Agricole de la Roche sur Yon avec un taux de 4,09 %.

### **+ Matériel de l'association des palets**

L'association APV (Association Palet Vouraisien) a cessé son activité depuis quelques années et a remis son matériel à la Commune (planches à palets, jeux de palets, tapis...). Ce matériel est entreposé dans le local communal avec celui des autres associations.

Il est proposé aux associations communales de disposer gratuitement de ce matériel si elles souhaitent s'en servir pour leurs manifestations. Il reste à définir les modalités de mise à disposition de ce matériel.

### **+ Antenne-relais – convention pour la mise à disposition du terrain communal**

La Commune de St Hilaire le Vouhis a signé un bail avec Orange SA en 2019 pour l'implantation d'une antenne-relais au terrain de sport.

En 2022, le bail a été cédé à la Société ATC France qui souhaite désormais établir une nouvelle convention avec la Commune pour l'utilisation du terrain communal. Le loyer annuel serait le même qu'actuellement à savoir 1 560,90 € net par an et une actualisation annuelle de 1 %.

La convention avec ATC est acceptée pour une superficie de terrain de 24 m<sup>2</sup> avec une prévision d'extension maximum de 30 m<sup>2</sup> et une redevance complémentaire par 10 m<sup>2</sup> supplémentaires occupés de 650 € net par an. Le Maire est autorisé à signer la convention.

### **+ USBSH (Union Sportive Bournezeau St Hilaire) – demande de subvention**

Une subvention exceptionnelle de 450 € pour l'achat de la peinture du traçage du terrain de football est accordée au Club de l'USBH.

Depuis plusieurs années, c'est la commune de Bournezeau qui fournit le club de football en peinture y compris pour le terrain de St Hilaire le Vouhis.

### **+ Communauté de Communes du Pays de Chantonay – Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caisse d'allocation Familiales (CAF).

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation de co-financement,
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non-satisfaits par les services existants.

La Convention territoriale Globale devient désormais le socle de toute relation contractuelle entre la CAF et les collectivités, prioritairement à l'échelle intercommunale. Il s'agit d'une démarche partenariale et collaborative qui traverse tous les champs d'intervention de la branche famille.

Cette convention est approuvée et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

## **Protection sociale complémentaire (PSC) – garantie maintien de salaire : adhésion à la convention de participation Territoria mutuelle**

Un avis favorable est donné à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents. La commune souscrit la garantie de base obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité et participe financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de la cotisation. Cette protection sociale complémentaire est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce dossier doit être présenté au Comité Social Territorial pour avis avant d'être adopté définitivement.

## **Questions diverses :**

### **\* Visite du restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal visitera le nouveau restaurant scolaire dont la mise en service devrait avoir lieu au cours du mois de novembre 2024.

### **\* Fonds de soutien à la ruralité**

Le Département de la Vendée a attribué une subvention de 20 000 € à la commune dans le cadre du fonds de soutien à la ruralité pour les travaux de voirie 2024.

### **\* Page facebook de la commune**

Les modalités de fonctionnement de la page facebook de la commune, élaborées par la commission Communication sont communiquées au Conseil Municipal.



## **Infos diverses**

### **Bibliothèque « Au pré des livres »**

La bibliothèque est ouverte :

- Le mercredi de 10 heures à 12 heures 30
- Le vendredi de 16 heures à 18 heures
- Le samedi de 10 heures à 12 heures

| Mois     | Mercredi | Vendredi | Samedi |
|----------|----------|----------|--------|
| Octobre  | 2        | 4        | 5      |
|          | 9        | 11       | 12     |
|          | 16       | 18       | 19     |
|          | 23       | 24       | 25     |
|          | 30       |          |        |
| Novembre |          |          | 2      |
|          | 6        | 8        | 9      |
|          | 13       | 15       | 16     |
|          | 20       | 22       | 23     |
|          | 27       | 29       | 30     |

### **Recensement – journée défense et citoyenneté**

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent **OBLIGATOIREMENT** venir se faire recenser auprès des services de la Mairie.

### Qui doit se faire recenser ?

Tous les français âgés de 16 ans, filles et garçons, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit l'anniversaire.

### Où se faire recenser ?

A la mairie du domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

### Quels sont les effets ?

Le recensement permet à l'administration :

- De convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Et l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

De plus, l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



### ↳ Secrétariat de la Mairie

La Mairie sera exceptionnellement **fermée les jeudis 10 et 17 octobre 2024** ainsi que le **samedi 2 novembre 2024**.

### ↳ Urbanisme

Le service instruction ADS (Autorisation du Droit des Sols) sera joignable par téléphone à partir du **02/09/2024 jusqu'au 31/12/2024**, pour le Public **tous les matins (Du Lundi au Vendredi) de 9 h à 12 h 30**.

### ↳ Zone de valorisation des végétaux

La zone de valorisation des végétaux est destinée comme son nom l'indique, à recevoir **UNIQUEMENT** des végétaux (taille de haies, tontes). Les usagers qui viennent déposer des végétaux doivent le faire près du tas existant et non près de l'entrée.

### ↳ ARMADA – Assemblée Générale

L'association ARMADA vous invite à son assemblée générale le **VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 à 20h30**, à la salle « l'Espace de l'Amitié » de Saint Hilaire le Vouhis.

Venez nous découvrir ou re découvrir et discuter avec nous de notre belle année passée et de nos projets pour 2025.

A cette occasion, vous pourrez également pour 10€ prendre votre adhésion d'un an.

Nous vous attendons tous avec impatience pour vous embarquer dans notre aventure avec, en prime, un petit verre en fin de séance. A très vite.

Le bureau

### ↳ Agenda des manifestations

| OCTOBRE     |                              |                     |
|-------------|------------------------------|---------------------|
|             | Semaine bleue (cinéma)       | Les Gais Vouraziens |
| Samedi 26   | Marché d'Halloween           | CPEAEP              |
| NOVEMBRE    |                              |                     |
| Lundi 11    | Commémoration de l'Armistice | Commune/UNC-AFN     |
| Vendredi 22 | Repas du Club                | Les Gais Vouraziens |
| Samedi 23   | Soirée repas vendéen         | Foyer des Jeunes    |